

Description du champ d'action

Lors de cette épreuve orale individuelle, le candidat a avec l'équipe d'experts un entretien approfondi sur la présentation et le domaine de compétences opérationnelles choisi (B, C ou F).

B	C	F
Conception de processus	Environnements de travail	Tendances et innovations

Infrastructure

La salle d'examen est équipée d'un flipchart et d'un tableau d'affichage ainsi que d'un moyen audiovisuel (p. ex. visualiseur, écran ou vidéoprojecteur ou une combinaison de plusieurs moyens audiovisuels selon l'équipement de la salle. Chaque salle est équipée d'un écran ou d'un vidéoprojecteur.

Épreuve

L'épreuve comprend deux parties. La partie « Entretien approfondi » comprend à son tour deux parties. La présentation et l'entretien durent 1,0 heure.

1 ^{re} partie	2 ^e partie
Présentation	Entretien approfondi <ul style="list-style-type: none">➤ Questions sur la présentation➤ Entretien approfondi sur le domaine de compétences opérationnelles choisi

Déroulement de l'épreuve

Avant l'inscription à l'examen

Le candidat choisit un des trois domaines de compétences opérationnelles B, C ou F et définit une question, un mandat ou un document* assorti d'un objectif précis et concernant une situation liée à la pratique professionnelle.

** p. ex. atteindre un état défini, rédiger un document thématique sur un sujet précisé*

Le sujet choisi est communiqué lors de l'inscription. La commission d'examen ne se prononce pas sur le sujet choisi, car elle n'a aucune influence sur l'admission aux examens.

Avant l'épreuve

Le candidat approfondit le domaine de compétences opérationnelles choisi et apporte une réponse à la question, remplit le mandat ou rédige le mémoire. Il prépare une présentation regroupant les éléments essentiels et les résultats principaux de son travail (« sujet choisi »).

Arrivée à l'examen

Le candidat arrive sur le lieu de l'examen.

Épreuve

N°	Description	Durée approx.
1	Environ 30 minutes avant le début de l'épreuve, le candidat s'annonce au secrétariat, qui lui attribue une salle d'examen. Le candidat a la possibilité d'aménager la salle et de se préparer. Lors de l'aménagement de la salle, il se peut que le candidat précédent s'y trouve encore pour rétablir sa disposition originale.	-
2	Les experts arrivent, se présentent et l'expert en chef explique au candidat le déroulement de l'épreuve.	-
3	Le candidat dispose de 15 minutes au maximum pour effectuer sa présentation à l'aide de ses propres outils. Les experts ne posent aucune question pendant la présentation. Ils prennent des notes.	15 min
4	Ensuite, le candidat répond aux questions de l'équipe d'experts sur la présentation et l'équipe d'experts lui pose d'autres questions sur le domaine de compétences opérationnelles choisi.	45 min
5	L'équipe d'experts prend congé du candidat.	-
6	Le candidat rétablit la disposition originale de la salle.	15 min

Épreuves d'examen

Partie	Description	Critères d'appréciation
Présentation	Le candidat fait la présentation qu'il a préparée	Présence et effet / Contenus et leur pertinence
Entretien approfondi	L'équipe d'experts mène un entretien approfondi sur <ul style="list-style-type: none"> ➤ Questions sur la présentation ➤ Approfondissement du domaine de compétences opérationnelles B, C ou F 	Contenu et autres aspects et exemples concernant le domaine de compétences opérationnelles

Documentation

- Règlement concernant l'examen professionnel de spécialiste en organisation d'entreprise ([Lien](#))
- Directives relatives au règlement concernant l'examen professionnel de spécialiste en organisation d'entreprise ([Lien](#))